

EN 2 MOTS POITOU CHARENTES | 03 juillet 2018

REGION



REGION

Région bien placée sur les IGP nonalimentaires.- La reconnaissance le 28 juin de la pierre de l'IGP Pierre de Bourgogne porte à 4 en France le nombre de produits manufacturés disposant d'un tel label, accessible depuis 2015 au non-alimentaire : sièges de Liffol (décembre 2016), granit de Bretagne Qanvier 2017) et porcelaine de Limoges (décembre 2017). En région, la tapisserie d'Aubusson et la charentaise (en Charente et Dordogne) ont déposé une demande. A Mauléon et en Soûle, la demande présentée en janvier 2016 par la filière locale de l'espadrille n'a pas abouti, notamment du fait du sourcing des semelles (issues du Bangladesh) mais aussi du fait de la complexité induite par le label pour les PME du secteur.

Contrat sur l'évolution des dépenses.- En Nouvelle-Aquitaine, 21 collectivités ont signé avec l'Etat un contrat sur le plafonnement de leurs dépenses de fonctionnement, à 1,2% par an au cours des cinq prochaines années.